

83, rue Saint Fuscien  
80000 AMIENS  
[www.sommenumerique.fr](http://www.sommenumerique.fr)

Tél. 03 22 22 27 27  
[courrier@sommenumerique.fr](mailto:courrier@sommenumerique.fr)

**20200625\_DL\_04**

**OBJET :**  
Affectation du résultat de  
l'exercice 2019

**Date de convocation :**  
29 mai 2020

**Date de séance:**  
**25 juin 2020**

**Date d'affichage :**  
8 juillet 2020

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 12

**Membres votants :** 22

Séance en présentiel et  
visioconférence

Règles de fonctionnement et  
quorum selon ordonnance du  
1<sup>er</sup> avril 2020 prise en  
application de l'article 11 de la  
loi du 23 mars 2020 d'urgence  
pour faire face à l'épidémie de  
covid-19

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**  
Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à 17h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

**Etaient présents :** Jean-Marie BLONDELLE, Claude DEFLESSELLE, Denis DEMARCY, Jean GORRIEZ, Jean-Dominique PAYEN, Jean-Philippe DELFOSSE, Olivier JARDE, Laurent PARSIS, Hubert CAPELLE, François DEBEUGNY et Anna-Maria LEMAIRE.

**Secrétaire de séance :** Claude DEFLESSELLE

**Pouvoirs :** Isabelle DE WAZIERS à Denis DEMARCY  
Jean-Claude RENAUX à Philippe VARLET  
Stéphane DECAYEUX à Jean-Marie BLONDELLE  
Hervé MENTION à Claude DEFLESSELLE  
Annie VERRIER à Olivier JARDE  
Ernest CANDELA à Anna-Maria LEMAIRE  
Florence RODINGER à Laurent PARSIS  
Emile FOIREST à Jean-Dominique PAYEN  
Yannick DESSAINT à Jean-Philippe DELFOSSE  
Fabrice FRION à Hubert CAPELLE

L'excédent de fonctionnement du Compte Administratif de l'exercice écoulé doit être affecté conformément aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

C'est pourquoi,

### LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les résultats de fonctionnement du Compte Administratif 2019 qui s'élevaient à :

Budget principal : + **747 836,88 €**

Budget annexe : + **1 494 534,14 €**

### DELIBERE

**ARTICLE 1 :** L'excédent de fonctionnement du Budget Principal constaté au Compte Administratif d'un montant de 747 836,88 € est affecté pour un montant de 405 708,31 € sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le déficit net d'investissement. Le solde pour un montant de 342 128,57 € est affecté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

**ARTICLE 2 -** L'excédent de fonctionnement du Budget Annexe constaté au Compte Administratif d'un montant de 1 494 534,14 € est affecté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.